

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014

2014 DDEEES 1181 Subvention à l'association « Baisser les barrières ».

M. Bernard JOMIER et Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association « Baisser les barrières » pour soutenir ses projets ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^e commission, et Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est accordée à l'association « Baisser les barrières » (ASTRE X05191 SIMPA 37301 / 2014_06652), dont le siège social est au 38 rue de la Croix Nivert 75015 Paris ;

Article 2 : La dépense correspondante (15.000 euros) sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 521, ligne VF55018 du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.